



**HAL**  
open science

## La parentification au sein des séparations parentales conflictuelles. Le cas de Marie

Sophie Arnaudeau, Émilie Berdoulat

### ► To cite this version:

Sophie Arnaudeau, Émilie Berdoulat. La parentification au sein des séparations parentales conflictuelles. Le cas de Marie. Dialogue. Familles & couples, 2021, n° 231 (1), pp.177-195. <10.3917/dia.231.0177>. <hal-04199107>

**HAL Id: hal-04199107**

**<https://hal.science/hal-04199107v1>**

Submitted on 27 May 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# **La parentification au sein des séparations parentales conflictuelles**

## **Le cas de Marie**

Sophie Arnaudeau et Émilie Berdoulat

Le portrait des familles a beaucoup changé au cours des dernières décennies : chaque année, le nombre de divorces augmente de 6 %. Cette augmentation laisse place à une possibilité accrue de conflit post-séparation et l'enfant peut être projeté en plein cœur du conflit avec des degrés de violence variables : celui-ci pouvant être pris à parti, rendu complice et confident, avoir comme tâche de se substituer à l'un des parents ou encore de soigner celui qui est déprimé (Delfieu, 2005). L'enfant adopte ainsi un rôle parental.

Le concept de parentification a été introduit par Ivan Boszormenyi-Nagy au début des années 1960 (Le Goff, 2005). Il se définit comme l'attribution d'un rôle parental à un ou plusieurs enfants dans le système familial, entraînant une perturbation des frontières intergénérationnelles (Karpel, 1976).

Dans cet article, nous nous attacherons à montrer à partir d'un cas clinique comment la parentification de l'enfant peut apparaître au sein d'une séparation parentale conflictuelle.

### **Aspects et fonctions de la parentification**

La parentification présente une variété de formes et d'aspects cliniques (Le Goff, 2005). Elle a deux fonctions au sein du système familial : une fonction émotionnelle, basée sur la médiation, la confiance et le soutien moral. Ces deux fonctions sont intimement mêlées, se complètent et se renforcent dans la plupart des situations (Jurkovic, Morrell et Thirkield, 2001). Afin d'y répondre, l'enfant parentifié peut prendre plusieurs rôles : celui de soignant, d'enfant « trop sage et sans problème », de bouc émissaire, d'intermédiaire ou de médiateur (Boszormenyi-Nagy, 1972).

Weiss (1979, cité dans Jurkovic, 2014) a montré que les relations parent-enfant dans les ménages séparés sont souvent collatérales plutôt que hiérarchiques. Abritant un rôle de partenaire, les enfants sont deux fois plus susceptibles de subir de la parentification. À la suite de la séparation, ils ont tendance à en assumer la responsabilité et de nombreux enfants sont accablés par la satisfaction des besoins psychologiques des parents (Wallerstein, 1985 ; Jurkovic, Morrell et Thirkield, 2001). Souvent, ils deviennent protecteurs envers un parent « fragile » et prennent ainsi le parti du parent qu'ils sentent le plus « faible » (Dunne et Hedrick, 1994 ; Johnston, Gonzalez et Campbell, 1987).

La parentification se produirait lorsque les parents ont besoin de l'acceptation, de la compréhension ou du soutien qu'ils n'auraient pas rencontrés durant l'enfance (Wells et Jones, 2000). Judith Wallerstein (1985) fait également référence à la dépendance pathologique d'un parent sur un enfant pour se protéger contre le sentiment de perte de l'ex-conjoint. Également, les parents ayant une faille identitaire peuvent tenter de la combler en s'étayant sur l'enfant. Le parent n'a alors pas un rôle parental et ne donne pas la présence rassurante dont l'enfant a besoin (Macfie et coll., 2008), ce qui peut engendrer diverses conséquences.

Sophie Arnaudeau, psychologue clinicienne. [arnaudeau.sophie@gmail.com](mailto:arnaudeau.sophie@gmail.com)

Émilie Berdoulat, maîtresse de conférences à l'université Grenoble-Alpes. [emilie.berdoulat@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:emilie.berdoulat@univ-grenoble-alpes.fr)

## Conséquences de la parentification

Pour les enfants, le processus de parentification n'est pas forcément désavantageux si la parentification est de brève durée et reconnue des parents, légitimée et que le souci de l'autre soit réciproque (Le Goff, 2005). En l'absence de réciprocité, elle peut compromettre le développement des enfants, et au sein des séparations conflictuelles celle-ci apparaît principalement marquée par des déséquilibres d'équité. Les aspects juridiques liés aux différentes facettes d'un divorce, comme la pension alimentaire, la garde et les visites, jouent sans doute un rôle (Jurkovic, Morrell et Thirkield., 2001). Lorsque la parentification se prolonge, elle peut avoir des conséquences négatives à court terme, à moyen terme et à long terme. De fait, elle est particulièrement destructrice quand les responsabilités de l'enfant deviennent la source principale de construction de son identité (Le Goff, 2005). Ces enfants prennent soin de leurs parents de manière concrète et physique, mais aussi en façonnant leur propre personnalité pour répondre aux attentes des parents, augmentant ainsi leur amour-propre (Jones et Wells, 1996 ; Wells et Jones, 2000). Marck A. Karpel (1976) a décrit ces enfants comme développant une sensibilité inquiétante aux besoins de leurs parents, au point que l'enfant peut les exagérer afin de maintenir un sentiment de soi, ne se sentant fier que de cela (Wells, Jones et Glickauf-Hughes, 1999). Ainsi, le processus de parentification peut compromettre le développement du « vrai-self » (Boszormenyi-Nagy et Spark, 1973 ; Heck et Janne, 2011).

Il serait néanmoins réducteur d'attribuer au processus de parentification un rôle directement étiologique dans des symptômes que présente l'enfant. Ceux-ci peuvent le précéder ou apparaître comme des éléments le facilitant. Cependant, Gregory Jurkovic (1998), John Byng-Hall (1998), Amy Gross et Harold Keller (1992) ont noté que l'enfant parentifié développe de l'anxiété, de la culpabilité, une faible estime de soi, de la méfiance relationnelle, des sentiments dépressifs et de honte. La honte apparaîtrait car l'idéal du Moi que l'enfant intériorise est irréaliste, puisque les attentes d'un parent sont inappropriées sur le plan du développement ou ne correspondent pas aux capacités de l'enfant (Wells et Jones, 2000). De surcroît, la situation de déséquilibre relationnel induit une stagnation des rapports en s'opposant à la différenciation et à l'émancipation (Togliatti, Lavadera et Franci, 2005). Ce sont des enfants qui ont développé un sens très sophistiqué des sentiments, des besoins de l'autre et ils expérimenteraient un sentiment de vide et une incapacité à réguler les émotions avec une grande susceptibilité au stress (Macfie et coll., 2008).

Selon E. Mavis Hetherington (1999), la parentification infantile est prédictive de difficultés d'adaptation chez le jeune adulte. Celui-ci peut présenter un désinvestissement affectif marqué par l'indifférence des besoins de l'autre ou une position d'adulte-enfant, réclamant sans cesse les soins qu'il n'a pas reçus, ou encore une position d'adulte-soignant, qui investit toute son énergie dans le soin à l'autre. Malcom West et Adrienne Keller (1991) ont proposé que la parentification puisse conduire à la prestation de soins compulsifs, qu'ils assimilent à un trouble de la personnalité autodestructrice (défini par le DSM-III-R, mais non officiellement admis dans le manuel).

La situation clinique suivante montre comment les séparations parentales conflictuelles et les phénomènes de parentification peuvent s'articuler. Nous avons rencontré Marie au sein d'un Centre-Médico-Psychologique (C.M.P) pour enfants et adolescents dans le cadre d'une injonction de soin émise par le juge des enfants, suite à la conflictualité de la séparation parentale et aux comportements préoccupants de Marie. Celle-ci nous a donné son consentement éclairé à propos de l'utilisation des données de ses entretiens à des fins de production scientifique. Afin de préserver son anonymat, nous lui avons attribué un prénom d'emprunt et seuls les éléments cliniques ayant une importance dans notre travail seront

mentionnés ; toujours dans cet objectif il est possible que certains détails soient légèrement modifiés.

## **Présentation de Marie**

Marie est une jeune fille de 12 ans scolarisée en classe de cinquième. L'école est une ressource importante dans laquelle elle s'investit. C'est une très bonne élève (passage anticipé dans la classe supérieure et félicitations du conseil de classe). Au niveau de son comportement, elle apparaît particulièrement immature et timide, s'exprimant très peu spontanément et ne répondant presque pas aux questions. Marie vivait d'abord en garde alternée entre ses deux parents, jusqu'à ce que la relation entre ces derniers se dégrade fortement. La relation entre Marie et son père s'est également détériorée : Marie ne veut plus voir son père et se dit souvent énervée contre lui. Marie n'émet pas de plaintes particulières ni de demande de rencontrer un psychologue. C'est sa mère qui a d'abord fait la demande d'une prise en charge psychologique en CMP pour Marie, car celle-ci a présenté des idéations suicidaires. Il y a quelques mois, elle a également eu un comportement auto-agressif : elle s'est volontairement blessée avec un couteau chez son père suite à un désaccord. Le juge des enfants a ensuite émis une injonction de soin pour Marie. À partir d'entretiens cliniques, nous avons investigué la parentification et l'aliénation parentale présentes dans le comportement de Marie.

## **L'histoire et la dynamique familiale**

La dynamique familiale est particulièrement conflictuelle. Le discours de la mère de Marie reste centré sur ses griefs à l'égard de son ex-conjoint, qu'elle décrit comme quelqu'un de « mauvais, manipulateur et escroc ».

La mère est en rupture de liens avec sa famille, semble fragile narcissiquement et ne supporte pas les critiques auxquelles elle réagit sur un mode agressif. Elle présente de manière prégnante des traits de personnalité paranoïaque. En effet, la mère semble alimenter son discours d'interprétations et d'idées de persécution : le père serait sur écoute, chercherait à la tuer et à la harceler, vandaliserait les magasins et voitures de son entourage, aurait convaincu son médecin de ne plus la recevoir et chercherait à harceler Marie. La mère aurait fait mettre en place des conditions particulières au collège pour protéger Marie de son père (sortie par une autre porte que la sortie principale, notamment).

De son côté, le père de Marie pense que c'est lorsqu'il a refait sa vie avec sa compagne actuelle que la relation avec son ex-femme se serait détériorée. Il est inquiet des conditions de vie de Marie chez sa mère où il y aurait une absence de rythme, de règles et un défaut de surveillance. Il se dit également inquiet de la tournure que prennent les événements et des répercussions que cela aura sur Marie, qui « fait le yoyo psychologiquement ». Le père a fait une information préoccupante auprès des services sociaux pour signaler ses inquiétudes, mais il a été très déçu des réponses apportées – action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée –, qui ont été accusatrices envers lui et ont abouti à une demande de placement.

Le discours de Marie envers son père est similaire à celui de sa mère. Nous pouvons relever un syndrome d'aliénation parentale chez Marie tel qu'il a été décrit par Richard Gardner (1998). Cette dernière manifeste un rejet à l'égard du père en le justifiant de manière absurde (ses opinions et sentiments sont considérablement déformés et exagérés). Elle n'émet aucune ambivalence ni culpabilité quant à ce rejet et au soutien inconditionnel pour sa mère : le père est « tout mauvais » et la mère est « toute parfaite ». La haine du père s'étend à la famille élargie : Marie n'est plus en contact avec les membres de sa famille (paternels, mais également maternels avec lesquels le père demeure en lien, contrairement à la mère de Marie). L'aliénation parentale est présente, au sens d'une perte de liberté chez Marie. Elle se sentirait dans

l'obligation d'agir de la sorte afin d'éviter un effondrement dépressif total de sa mère. Elle court-circuite ainsi l'idée de la perte du mari (Berger, 2020), attitude d'autant plus nécessaire que la mère semble souffrir de troubles graves.

Le cas de Marie ouvre plusieurs pistes de réflexion. Dans le cadre de cet article, nous nous appuyons sur une série d'hypothèses cliniques non exhaustives et qui, comme tout produit d'élaboration clinique, restent sujets à discussion. La clinique de Marie oriente nos hypothèses sur le développement d'une parentification dans son comportement, au sein d'une relation fusionnelle entre la mère et la fille. Une relation de type égalitaire semble se mettre en place et Marie devient la confidente et la protectrice de sa mère.

## **Marie, rôle de soignante et de confidente pour sa mère**

Une inversion des rôles entre la mère et la fille semble se produire. En consultation mère-fille, la mère n'évoque que le conflit parental et judiciaire et ne montre pas de préoccupations particulières par rapport à l'état psychologique de Marie tandis que Marie se préoccupe du conflit et de l'attitude de son père envers sa mère. La mère se rapporterait ainsi à Marie comme si elle était son parent et plus particulièrement son « soignant ». Elle présente des demandes très fortes vis-à-vis de Marie, attendant d'elle compréhension et amour. Cette demande est inadéquate au regard de la sensibilité et de l'expérience de Marie et pèse très fort sur elle ; la mère utilise un langage qui est celui de la passion et ce langage s'avère être d'un poids énorme pour Marie qui se trouve investi des problématiques de la mère (Ferenczi, 1933).

Marie est prise dans une situation où elle est contrainte d'être loyale envers une personne au détriment de l'autre. Ses deux parents s'opposent et choisir l'un reviendrait à trahir l'autre. Elle a donc subi un conflit intrapsychique lié à l'impossibilité de choisir entre ses parents : un conflit de loyauté (Boszormenyi-Nagy et Spark, 1973). Une résolution afin de diminuer le sentiment d'être déchirée a été de « choisir » sa mère et de rejeter son père. Nous faisons l'hypothèse que Marie sent que sa mère présente un certain mal-être et qu'elle essaie de l'aider en prenant son « parti » au sein du conflit parental. Sensible à la détresse maternelle, elle refuse de s'éloigner pour rejoindre son père. Marie protégerait donc sa mère qu'elle ressent comme la plus vulnérable. Elle prendrait soin de sa mère en la réconfortant émotionnellement, mais également en façonnant sa propre personnalité pour répondre à ses attentes (rejet du père). En entretien, elle nous dit ainsi ne pas parler de ses problèmes avec sa mère car « elle ferait mieux de s'inquiéter pour elle ». Elle aurait l'impression que la survie émotionnelle de sa mère dépend d'elle. Elle prendrait alors certaines responsabilités qui ne sont pas de son âge ni de son rôle, comme la satisfaction des besoins psychologiques de sa mère. Nous pouvons relever chez Marie le rôle de soignant, celui d'enfant « trop sage et sans problème » (bonne élève, studieuse, ne sort pas pour voir des copines, pratique des activités extrascolaires) et un rôle de « partenaire junior » (Boszormenyi-Nagy, 1972). La parentification aurait ici une fonction émotionnelle basée sur la confiance et le soutien moral (Jurkovic, Morrell et Thirkield, 1999) sans réciprocité. L'attribution d'un rôle parental à Marie entraîne ainsi une perturbation des frontières intergénérationnelles entre elle et sa mère.

Cette confusion des places peut être facilitée par l'alliance (Kaës, 2014) et la symbiose apparente entre la mère et la fille. Marie peut par exemple demander à sa mère de finir ses phrases. Elles ont exactement le même discours sur tous les sujets que nous abordons. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse d'un climat incestuel (Racamier, 2006) au sein de cette relation. Elles paraissent unies, presque en fusion : il n'y a pas de tiers, puisque le père est exclu de cette dyade mère/enfant et on retrouve peu de différence générationnelle. Marie serait ainsi substituée au conjoint, devenant « la béquille » de la mère et sauvant narcissiquement celle-ci.

Marie serait alors placée dans une situation de double contrainte : elle doit à la fois être une enfant sage, obéissante et avoir des comportements cohérents avec le rôle et les fonctions

parentales qu'on lui aurait attribués, situation extrêmement pathogène car elle perpétue le déséquilibre relationnel.

Le conflit post-séparation en tant que tel et le fait que Marie soit informée de tous les détails jouent sûrement un rôle dans le développement de la parentification. En effet, Marie prend certaines « responsabilités » (implication dans le parcours juridique).

Au cours de l'entretien mère-fille, nous avons évoqué l'isolement progressif de Marie coupée de sa famille. Celle-ci nous a dit qu'elle avait ses raisons. La mère a rétorqué : « De toute façon, mes parents ont toujours détesté mes enfants. » Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse qu'en coupant les liens avec ses grands-parents Marie cherche encore une fois à « aider » sa mère en confirmant son point de vue.

Revenons sur l'anxiété et la méfiance relationnelle, deux caractéristiques relevées chez l'enfant parentifié (Jurkovic, 1998 ; Byng-Hall, 1998 ; Gross et Keller, 1992). Marie dit en effet être stressée en permanence et mange afin de réguler cela, ce qui a entraîné il y a peu une importante prise de poids. Comme nous avons pu le voir à l'aide d'un génogramme et d'une cartographie (schéma consistant à placer ses proches de plus en plus près ou de plus en plus loin de soi à l'aide d'un trait plus ou moins épais correspondant à la confiance ressentie à l'égard de cette personne) Marie présente également de la méfiance relationnelle à l'égard des membres de sa famille ainsi qu'aux jeunes de son âge.

De plus, les enfants sont susceptibles d'être aliénés lorsqu'ils perçoivent que la survie émotionnelle du parent aliénant est dépendante du rejet par l'enfant de l'autre parent (Dunne et Hedrick, 1994). Si sa mère laisse à Marie « le choix » de voir ou non son père, elle l'expose continuellement au dénigrement de ce dernier, influençant de beaucoup ce « choix ».

Nous pouvons émettre l'hypothèse que la mère, au sein de ce conflit, aurait besoin de trouver des alliés (ce qui peut également être illustré par le fait qu'elle essaie de nous convaincre d'être « le bon parent » et demande l'aide du CMP pour que Marie ne voie plus son père). Elle peut avoir « besoin » du soutien de Marie pour discréditer et/ou se venger de son ex-conjoint. Cela peut révéler de l'insécurité et l'absence d'un divorce psychique de l'ex-conjoint.

## **Discussion**

Nous avons le sentiment que si Marie se livre très peu et ne donne pas l'impression d'avoir confiance dans le psychologue, c'est en raison de l'intrusion de la mère dans les entretiens. En effet, il est difficile de distinguer ce qui appartient à Marie ou à sa mère : Marie est prise dans les mêmes conflits que sa mère. Cette dernière semble vouloir utiliser les psychologues afin d'avoir des « preuves » contre le père. Par exemple, au cours de l'entretien mère-fille, la mère a dit : « Les éducateurs de l'AEMO ne disent rien contre le père », comme si elle nous demandait d'agir. En outre, si Marie répète ne pas souhaiter voir son père, on a l'impression qu'elle cherche par là à nous en convaincre. Cela va à l'opposé du but recherché : donner un espace neutre à Marie, que sa mère n'envahisse pas. La mère pourrait également essayer « d'accaparer » cet espace car les rapports entretenus avec les acteurs se trouvant au CMP auraient une fonction menaçante pour elle dans la constance du lien fusionnel entre la mère et la fille.

Marie semble avoir une carapace autour d'elle afin de se protéger de cette situation difficile. Elle montre beaucoup de défenses, est sur la réserve et dans le contrôle : elle ne dit presque rien, comme s'il y avait un interdit de parler. De plus, le conflit est très intense pour le moment, il est donc délicat de travailler son positionnement.

Marie ne sent pas prête pour la mise en place d'une psychothérapie et ce n'est pas sa demande (pour elle, « il y a déjà les éducateurs »). Il faut donc respecter cela. De surcroît, pour qu'elle se sente prête, il faut qu'elle se sente en sécurité. Comme le dit Emmanuelle Bonneville (2012), il existe un préalable indispensable à la mise en place d'une psychothérapie individuelle : que

les enfants bénéficient d'un environnement quotidien stable et fiable qui leur garantit la sécurité affective indispensable à l'émergence de tout processus de pensée.

Par ailleurs, Marie se « débrouille bien » et la situation est tellement inextricable qu'elle nécessite sûrement un préalable judiciaire (Le Run, 2012). En effet, maintenir un suivi thérapeutique dans ces conditions vient interroger le rapport à la loi. Le jugement actuel, donnant un droit de visite au père, n'est pas respecté par Marie et la mère valide ce non-respect du jugement, en raison du danger supposé du père. La demande implicite de la mère quant à la mise en place d'un suivi thérapeutique pour Marie serait de valider le fait que celle-ci ne voie pas son père. Cela rend compliqué la mise en place de soin et validerait que Marie soit « hors la loi ». D'autres formes de prise en charge semblent ainsi plus réalisables et nécessaires pour Marie.

## **Conclusion**

Afin de travailler sur la parentification et l'aliénation de Marie, il semblerait pertinent de proposer des entretiens familiaux mère-fille et avec le père séparément. Ces entretiens permettraient d'encourager l'indépendance de Marie face au conflit parental en différenciant les expériences de la mère avec son ex-conjoint de celles de Marie avec son père. La colère de la mère envers son ex-conjoint pourrait de plus être travaillée. En reconnaissant les forces parentales de chacun des parents, l'aliénation pourrait ainsi diminuer (Johnston, Walters et Olesen, 2005). Par ailleurs, ces entretiens permettraient d'évoquer les conséquences possibles de cette situation sur le développement de Marie.

Ces entretiens seraient donc un moyen de travailler indirectement la relation entre Marie et son père. D'une part, par la réaction à tout propos odieux de Marie envers le père : évoquer que ce genre de comportement n'est pas une réponse appropriée à une relation difficile et qu'il est de la responsabilité de la mère d'intervenir et d'apprendre à Marie à avoir des réponses civilisées aux appels téléphoniques, invitations et autres approches du père (Sullivan et Kelly, 2001). D'autre part, ce travail passe par l'implication du père dans la thérapie. Le psychologue doit expliquer son intention de rétablir une bonne relation avec Marie (Johnston, Walters et Olesen, 2005). C'est également un lieu pour valider ses sentiments de frustration (Gardner, 1998) et assurer qu'il a quelque chose d'important à offrir à son enfant. Il est important de lui fournir une explication sur la parentification et l'aliénation parentale, permettant l'empathie pour la détresse de Marie plutôt que de la voir comme une extension de sa mère. Plus précisément, il a besoin d'explorer quel comportement adopté, ce qui peut être fait ou non. Un soutien suffisant doit être offert pour qu'il accepte une critique constructive sans devenir trop défensif (Sullivan & Kelly, 2001).

Les souvenirs et pensées déformés qui seront exprimés devront être réexaminés en famille et Marie devra être complimentée lorsqu'elle complexifiera son jugement et émettra des évaluations équilibrées. La meilleure stratégie consiste à commenter l'amour pour sa mère, en notant comment elle fait attention à ne pas blesser ses sentiments et prend soin de celle-ci. Le psychologue pourra la féliciter pour son extraordinaire compassion, parler du lourd fardeau que cela représente et exprimer la préoccupation qu'elle ait suffisamment d'occasions pour « être un enfant et faire des choses d'enfant ». L'objectif est d'aider Marie à tolérer son ambivalence et lui permettre d'accéder à des sentiments plus positifs. Pour cela, nous pouvons notamment lui demander de décrire des interactions passées avec son père (Johnston et al., 2005)

Le cas de Marie interroge la place des parents, de l'enfant, du psychologue et l'intérêt de la mise en place ou non, d'une psychothérapie pour un enfant dans ces conditions. Dans ce cadre, l'objectif poursuivi doit se faire autour d'un seul axe, l'intérêt de l'enfant. Il s'agit dans ce temps particulier et très conflictuel, d'être attentif aux besoins de celui-ci, dont l'un est essentiel :

rester à sa place d'enfant et, de façon concomitante, d'avoir des parents « responsables en face de lui » (Juston, 2010).

Cela doit conduire les parents à oublier leurs rancœurs, voire certaines de leurs convictions, pour trouver des solutions qui respectent autant que possible cet intérêt. Ils peuvent difficilement, en période de crise, le faire seuls. Faire que l'enfant ne devienne ni un enjeu, ni un instrument, ni victime ni bourreau, relève d'un exercice compliqué dans les séparations conflictuelles. Le psychologue peut alors être d'une grande aide même si cela ne conduit pas à la mise en place d'une psychothérapie. Cependant, les parents ne peuvent minimiser leur responsabilité. Les parents séparés doivent réussir à faire en sorte que l'autorité parentale devienne une véritable autorité coparentale lorsqu'ils se séparent. Cela peut être soutenu par la connaissance claire et adaptée à l'âge de l'enfant, des raisons de la séparation conjugale et, en conséquence, par le sentiment d'être exempt de toute responsabilité quant à l'origine de celle-ci, ainsi que son besoin de conserver une certaine stabilité dans ses relations avec ses deux parents. L'enfant ne doit pas être tenu de choisir entre l'un ou l'autre de ses parents, ni d'arbitrer le conflit interparental. C'est sur l'ensemble de ces aspects liés aux besoins de l'enfant que la relation coparentale constitue, selon nous, un axe de réflexion pertinent pour soutenir les besoins de l'enfant dans le processus de la séparation conjugale (Rouyer et coll., 2013).

De plus, il semblerait pertinent de mettre en œuvre des programmes éducatifs mandatés par les tribunaux et intégrant les enfants lors des divorces. Ceux-ci devraient permettre de diminuer la mesure dans laquelle les parents se tournent vers leurs enfants pour les trianguler dans leurs conflits (Jurkovic, Morrell et Thirkield, 2001). Jack Arbuthnot et Donald Gordon (1996) ont constaté que leur programme psychoéducatif pour les parents en instance de divorce ciblant les relations, la communication et les conflits avait considérablement réduit les remises en cause de l'autre parent et la parentification. Malheureusement, les enfants sont souvent exclus, alors que leur fournir des informations appropriées et des stratégies pratiques pour faire face aux problèmes liés au divorce et au conflit parental peut faciliter leur ajustement post-divorce. Comparé à un groupe contrôle, les enfants qui ont reçu une formation dans l'étude de Kearnes et ses collaborateurs (1994, cités dans Jurkovic, Morrell et Thirkield, 2001) ont rapporté moins de stress grâce à leur capacité de déjouer les tentatives des parents pour les trianguler.

Des programmes de prévention avec des conférences, des discussions dans les écoles avec les parents dont l'objectif est d'informer sur les conséquences que peuvent engendrer ces situations pour les enfants sembleraient également nécessaires (Delfieu, 2005).

## **Bibliographie**

Arbuthnot, J. ; Gordon, D.A. 1996. « Does mandatory divorce education for parents work ? A six-month outcome evaluation », *Family court review*, 34, 1, 60-81.

BERGER, M. 2020. L'enfant et la souffrance de la séparation 2e éd : Divorce, adoption, placement. Paris, Dunod.

Bonneville, E. 2012. « Perspectives thérapeutiques avec les enfants violents victimes de traumatismes relationnels précoces », *Psychologie clinique*, 33, 1, 138-154.

Boszormenyi-Nagy, I. ; Spark, G. 1973. *Invisible loyalties*, New York, Hoeber & Harper.

Boszormenyi-Nagy, I. 1972. « Loyalty implications of the transference model in psychotherapy », *Archives of general psychiatry*, 27, 3, 374-380.

Byng-Hall, J. 1998. *Rewriting Family Scripts: Improvisation and Systems Change*, Guilford Press.

Delfieu, J.-M. 2005. « Syndrome d'aliénation parentale. Diagnostic et prise en charge médicojuridique », *Experts*, 67, 24-30.

Dunne, J.E. ; Hedrick, M. 1994. « The parental alienation syndrome : an analysis of sixteen selected cases », *Journal of divorce and remarriage*, 21, 3-4, 21-38.

FERENCZI, S. 1933. « Confusion de langue entre l'adulte et l'enfant: le langage de la tendresse

et de la passion » dans S. Ferenczi, *Psychanalyse IV, Œuvres complètes*, Payot, 125-135.

Gardner, R.A. 1998. « Recommendations for dealing with parents who induce a parental alienation syndrome in their children », *Journal of divorce and remarriage*, 28, 3-4, 1-23.

Gross, A.B. ; Keller, H.R. 1992. « Long-term consequences of childhood physical and psychological maltreatment », *Aggressive behavior*, 18, 3, 171-185.

Heck, L. ; Janne, P. 2011. « Vous avez dit “parentification” ? Revue du concept et réactualisation selon les derniers résultats empiriques », *Thérapie familiale*, 32, 2, 253-274.

Hetherington, E.M. 1999. « Should we stay together for the sake of the children ? », dans *Coping with divorce, single parenting, and remarriage: A risk and resiliency perspective*, New-York, Psychology Press, 93-116.

Johnston, J.R. ; Gonzalez, R., ; Campbell, L.E. 1987. « Ongoing postdivorce conflict and child disturbance », *Journal of abnormal child psychology*, 15, 4, 493-509.

Johnston, J.R. ; Walters, M.G.; Olesen, N.W. 2005. « Is it alienating parenting, role reversal or child abuse ? A study of children’s rejection of a parent in child custody disputes », *Journal of emotional abuse*, 5, 4, 191-218.

Jones, R.A. ; Wells, M. 1996. « An empirical study of parentification and personality », *The American journal of family therapy*, 24, 2, 145-152.

Jurkovic, G.J. ; Morrell, R. ; Thirkield, A. 1999. « Assessing childhood parentification : Guidelines for researchers and clinicians », dans N.D. Chase, *Burdened children : theory, research, and treatment of parentification*, Sage Publishing, 92-113.

Jurkovic, G.J. ; Morrell, R. ; Thirkield, A. 2001. « Parentification of adult children of divorce : a multidimensional analysis », *Journal of youth and adolescence*, 30, 2, 245-257.

Jurkovic, G.J. 1998. « Destructive parentification in families : Causes and consequences », dans L. L’Abate, *Family psychopathology: The relational roots of dysfunctional behavior*, New York, Guilford Press, 237-255.

Jurkovic, G.J. 2014. *Lost childhoods : the plight of the parentified child*, Londres, Routledge.

Juston, M. 2010. « Réflexion d’un juge aux affaires familiales : Ruptures, séparations, comment ne pas perdre les liens », *Connexions*, 93, 1, 89-96.

Karpel, M.A. 1976. *Intrapsychic and interpersonal processes in the parentification of children*, Doctoral dissertations.

Le Goff, J.-F. 2005. « Thérapeutique de la parentification : une vue d’ensemble », *Thérapie familiale*, 26, 3, 285-298.

Le Run, J.-L. 2012. « Les séparations conflictuelles : du conflit parental au conflit de loyauté », *Enfances & psy*, 56, 3, 57-69.

Macfie, J. ; Fitzpatrick, K.L. ; Rivas, E.M. ; Cox, M.J. 2008. « Independent influences upon mother-toddler role reversal : Infant-mother attachment disorganization and role reversal in mother’s childhood », *Attachment and human development*, 10, 1, 29-39.

Mulon, É. 2011. « L’enfant dans les séparations conflictuelles : Le rôle de la justice », *Enfances et Psy*, 52, 3, 49-58.

Rouyer, V. ; Huet-Gueye, M. ; Baude, A. 2013. « Les enfants et leurs parents dans la séparation conjugale : L’importance de la relation coparentale », *Dialogue*, 202, 4, 89-98.

Sullivan, M.J. ; Kelly, J.B. 2001. « Legal and psychological management of cases with an alienated child », *Family court review*, 39, 3, 299-315.

Togliatti, M.M. ; Lavadera, A.L. ; Franci, M. 2005. « Les enfants du divorce comme protagonistes actifs de la séparation conjugale », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 34, 1, 135-156.

Wallerstein, J. 1985. « Children of divorce : preliminary report of a ten-year follow-up of older children and adolescents », *Journal of the American academy of child psychiatry*, 24, 5, 545-553.

Wells, M. ; Jones, R. 2000. « Childhood parentification and shame-proneness : a preliminary

study », *The American journal of family therapy*, 28, 1, 19-27.

Wells, M. ; Jones, R. ; Glickauf-Hughes, C. 1999. « Codependency : A grass roots construct's relationship to shame-proneness, low self-esteem, and childhood parentification », *The American journal of family therapy*, 27, 1, 63-71.

West, M.L. ; Keller, A.E.R. 1991. « Parentification of the child : a case study of Bowlby's compulsive care-giving attachment pattern », *American journal of psychotherapy*, 45, 3, 425-431.

## **Résumé**

Au sein des séparations parentales conflictuelles, l'enfant peut adopter un rôle de parent. La parentification est une conséquence fréquente de ces situations. L'article présente le cas clinique d'une jeune fille de 12 ans illustrant l'articulation entre sa situation familiale et le phénomène de parentification. Marie est prise en charge en centre-médico-psychologique suite à une injonction de soin émise par le juge des enfants. Au sein de la séparation conflictuelle de ses parents, elle apparaît comme la soignante et la confidente de sa mère. Elle cherche à aider cette dernière par divers moyens tels que le soutien moral, le rejet du père ou encore la rupture de liens avec sa famille. Des programmes éducatifs mandatés par les tribunaux, des programmes de prévention ou des discussions avec les parents dans les écoles sembleraient pertinents afin de diminuer la parentification.

## **Mots-clés**

Parentification, adultification, aliénation, inversion des rôles, séparations conflictuelles, divorces conflictuels.

## **Parentification within conflicting parental separations: the case of Mary**

### **Abstract**

In conflictual parental separations, the child can take on the role of parent. Parentification is a frequent consequence of such situations. This article discusses the clinical case of a 12-year-old girl illustrating the link between her family situation and the phenomenon of parentification. Marie was taken into care in a medical-psychological centre following a treatment order issued by a juvenile court magistrate. In the midst of the conflictual separation of her parents, she emerged as her mother's caregiver and confidante. She sought to help her mother by various means such as moral support, rejection of the father or breaking ties with her family. Court-mandated educational programmes, prevention programmes or discussions with parents in schools would thus seem to provide a welcome option to reduce parentification.

### **Keywords**

Parentification, adultification, alienation, role reversal, conflicting separations, conflicting divorces.